

Association Trisomie 21 Côte d'Or

Participation à la liste de 21 propositions qui sera présentée
à la secrétaire d'état chargée des personnes handicapées
lors de son rendez
avec « La Marche des 21 » le 4 novembre 2019.

PROPOSITION 1

Accompagnement psychologique et médical systématique à l'annonce du diagnostic anténatal pour la trisomie 21.

PROPOSITION 2

Facilitation de l'intégration en milieu scolaire, en particulier école élémentaire et collège. Accompagner les familles dans leur choix de scolarisation, y compris vis à vis des MDPH, favoriser le duo IME/milieu scolaire.

PROPOSITION 3

Octroi à l'école des moyens humains nécessaires à l'accueil des enfants avec Trisomie 21 ou Déficience Intellectuelle.

PROPOSITION 4

Attribution de la PCH en fonction du choix de vie de chaque individu, en prenant en compte le besoin d'accompagnement pour une vie en milieu ordinaire des personnes avec une Trisomie 21 ou Déficience Intellectuelle.

PROPOSITION 5

Développement de passerelles entre les ESAT et les entreprises en milieu ordinaire incluant la prise en compte des besoins spécifiques pour l'apprentissage : mise en place « d'opérateurs d'insertion » pour les entreprises accueillantes.

PROPOSITION 6

Développement d'actions de prévention et d'accompagnement de l'adulte vieillissant, revoir les aides et la PCH dans ce contexte.

PROPOSITION 7 :

Mise en place de solutions appropriées pour les personnes qui ont peu d'autonomie et leurs aidants : disposer de places en Centres d'Activité de Jour en nombre nécessaire et ainsi ne laisser personne sans une solution individuelle adaptée.